

Solution
TABEX ALGYSOLVE 2250

détruit les algues qui résistent au chlore dans l'eau de piscine.

DOMESTIQUE

No. D'HOM. 25275 L.P.A.

GARANTIE:

Poly [dichlorure d'oxyéthylène (diméthyliminio) – éthylène (diméthyliminio) éthylène].....20%

Cuivre, élément.....2.0%

AVERTISSEMENT

POISON

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Contenu net (xxxx) Litres

TABEX CANADA Inc.
2770, 24th Avenue NE
Calgary, ALBERTA
T1Y 6V7
1.800.661.8179

MODE D'EMPLOI

1. Pour les piscines qui viennent d'être remplies d'eau et qui ne renferment pas d'algues visibles, la dose initiale sera de 60 à 80 ml de Tabex Algysolve 2250 pour 10,000 litres d'eau de piscine. 2. Pour les eaux qui renferment des algues visibles, la dose initiale sera de 150 ml de Tabex Algysolve 2250 par 10,000 litres d'eau de piscine. Brossez la surface de la piscine pour enlever les algues mortes. Aspirer les algues mortes entassées au fond de la piscine. 3. Après la dose initiale, la dose d'entretien hebdomadaire sera de 30 à 50 ml de Tabex Algysolve 2250 par 10,000 litres d'eau de piscine pour empêcher la formation d'algues. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Dangereux si ingéré. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION :

Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas réutiliser. Pour plus d'information concernant l'élimination des produits non utilisés et le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou l'élimination des produits non-utilisés.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

REMARQUE :

Des taches causées par la précipitation des sels de cuivre au contact du chlore peuvent apparaître à la surface des piscines. Elles sont d'autant plus fréquentes que le niveau de cuivre est élevé.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.